

Conseil Municipal de la commune de Thoiras

En séance du 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Thoiras, dûment convoqué en session ordinaire le 29 mars 2017, s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ANDRÉ.

Étaient présents : Lionel ANDRÉ, Bernard REY, Christel PRADEILLES, Lucette BAUDOIN, Françoise BERNEL-ROGNON, Anne-Isabelle BOLLON, Claude LAFONT, Thierry MICHOTTE DE WELLE et Gilles MORANGE.

Absentes : Christiane CAUDRON et Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY.

Procurations : de Christiane CAUDRON à Lionel ANDRÉ et d'Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY à Christel PRADEILLES.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Est nommé **secrétaire de séance** : Claude LAFONT, Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Séance ouverte à 20h35

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2017 ;
- ▶ DETR 2017 Pont du martinet (bis) ;
- ▶ Convention de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI), dans le domaine de la santé et de la sécurité, avec le Centre De Gestion Gard ;
- ▶ Adhésion au Service Commun du « Système d'Information Géographique » (SIG), d'Alès Agglomération ;
- ▶ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées du Gard (PDIPR) - Modification du tracé des GR 61 et 67 et déclassement du sentier de « La Draille de Rouveyrac ».
- Attribution travaux Pont du Martinet
- Attribution travaux terrain multisports

Accord unanime du Conseil Municipal

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

27/2017 – PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉES DU GARD (PDIPR) - MODIFICATION DU TRACÉ DES GR 61 ET 67 ET DÉCLASSEMENT DU SENTIER DE « LA DRAILLE DE ROUVEYRAC »

Afin d'améliorer la sécurité et la qualité du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées du Gard (PDIPR), le Conseil Départemental du Gard propose, avec l'appui du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gard, de modifier sur la commune de Thoiras, le tracé des sentiers de GR61 et GR67 empruntés par la Grande Traversée du Gard et le Chemin Urbain V.

L'itinéraire actuel passant par les RD50 et 129, sans accotement protégé sur près de 3,5km entre Mialet et Anduze, il est proposé de le dévier à l'Ouest du Gardon de Mialet.

Par ailleurs, le sentier de « La Draille de Rouveyrac », présentant des problèmes de santé et de sécurité, a été débalisé et déséquipé en lien avec les services d'Alès Agglomération, et retiré de la dernière édition du « Gard à Pieds ».

Il est maintenant nécessaire de désinscrire officiellement cet itinéraire du PDIPR.

Après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil départemental du Gard datée du 04 avril 2017, établie conformément aux dispositions légales définies par la loi N°83-663 du 22 juillet 1983, au travers de la cartographie et des tableaux ci-joints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ↳ Accepte le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées du Gard (PDIPR) tel qu'il concerne la commune,
 - ↳ Accepte le classement et le déclassement au PDIPR des itinéraires conformément au tableau annexé à la présente délibération,
 - ↳ Accepte le balisage peinture des itinéraires conformément à la charte nationale du balisage,
- Accepte que le Conseil départemental du Gard intervienne, si besoin, sur l'entretien de ces itinéraires en liaison avec les fédérations sportives concernées.
-

28/2017 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET CONFORTEMENT DU PONT DU MARTINET

La commission d'appel d'offre, en réunion du 09 mai dernier, a examiné l'analyse des offres effectuée par le bureau d'étude Gaxieu, Maître d'œuvre du projet de mise en sécurité et de confortement du Pont du Martinet.

Il en ressort que l'offre la mieux disante est celle du groupement COFEX Méditerranée (mandataire)/LEGRAND Claude BTP pour un montant total de travaux de 124 874 € HT. L'entreprise COFEX Méditerranée est domiciliée Zone Aéroport à Garons (30128).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec dix voix pour et une abstention :

- ↳ Décide d'attribuer le MAPA de travaux de mise en sécurité et de confortement du Pont du Martinet au groupement COFEX Méditerranée/LEGRAND Claude BTP,
 - ↳ Rappelle que les travaux devront impérativement avoir lieu durant la période d'étiage,
 - ↳ Autorise M. le Maire à signer tout document affairant à l'exécution de ce Marché à Procédure Adaptée (MAPA).
-

29/2017 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

La commission d'appel d'offre, en réunion du 09 mai dernier, a examiné l'analyse des offres effectuée par le bureau d'étude CEREG, Maître d'œuvre du projet de création d'un terrain multisports au lieu dit Le Puech, à proximité des bâtiments de l'école et de la crèche.

Il en ressort que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise COLAS pour un montant total de travaux de 107 985 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec dix voix pour et une abstention :

- ↳ Décide d'attribuer le MAPA de travaux de création d'un terrain multisports à l'entreprise COLAS,
 - ↳ Rappelle que les travaux devront être terminés pour la prochaine rentrée scolaire,
 - ↳ Autorise M. le Maire à signer tout document affairant à l'exécution de ce Marché à Procédure Adaptée.
-

30/2017 – DETR 2017 PHASE 2 DES TRAVAUX DU PONT DU MARTINET

Le Conseil Municipal a engagé un programme de travaux de mise en sécurité et de confortement du Pont du Martinet enjambant La Salendrinque et permettant déviation de la RD57 en cas d'accident comme cela a déjà pu se produire.

Ce programme de travaux est confié en Maîtrise d'Œuvre au cabinet d'étude GAXIEU.

La phase de confortement du Pont est indispensable à la mise en sécurité pérenne de l'usage de cet ouvrage.

Le coût de cette 2^{ème} tranche est estimé à 44 286 € par le cabinet d'étude, et la commune aurait besoin d'une aide de l'État, au titre de la DETR, à hauteur d'environ 30% de subvention.

Plan de financement :**Dépenses :**

Travaux de confortement	40 086 €
Maitrise d'Œuvre	4 200 €
	44 286 € HT

Recettes :

État - DETR	13 286 €
Part communale	31 000 €
	44 286 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec dix voix pour et une abstention, décide :

- De demander l'aide de l'État au titre de la DETR 2017 à hauteur maximale,
- De mandater le Maire pour procéder à cette demande d'aide ainsi qu'à son versement,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

31/2017 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 25,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard en date du 17 juin 2016, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention du Service de Prévention des Risques Professionnels,
Vu les avis favorables unanimes du comité technique en date du 16 juin 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 17 juin 2016 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique. Les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- ✓ d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- ✓ en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Cette disposition émane du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié (article 5). Ce texte prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités de planifier une inspection des lieux de travail et la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion du Gard.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- ↪ de demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de Gestion,
- ↪ d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- ↪ de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

32/2017 – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE THOIRAS AU SERVICE COMMUN S.I.G.**« SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE »**

Le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération a créé un service commun SIG « Système d'Information Géographique ». Les services communs s'inscrivent dans le cadre de la mutualisation en dehors du cadre des compétences transférées. Une convention d'adhésion précisera la nature des différentes prestations pouvant être transmises au service commun pour réalisation et le mode de fonctionnement. La convention d'adhésion de la Commune de THOIRAS est conclue pour une durée ferme, du 1er janvier 2017 et au 31 décembre 2020. La convention d'adhésion précisera la nature des différentes prestations pouvant être transmises au service commun pour réalisation et le mode de fonctionnement.

L'adhésion à ce service est gratuite pour les communes membres dont THOIRAS fait partie. La consultation en ligne de la base de données du SIG, la mise à disposition de l'outil et les données cartographiques mises à la disposition des prestataires en charge de missions confiées par les abonnés seront gratuites.

Enfin, la création et la gestion d'une interface « Grand Public » permettront à tous les administrés de les consulter gratuitement.

Seront tarifées la création ou gestion de bases de données spécifiques, certaines réalisations cartographiques, édition de cartes, les formations à l'utilisation de logiciels et l'intégration de certains documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise M. le Maire à intervenir à la signature de l'ensemble de ces conventions ou tout acte afférent en cours et à venir.

La séance est levée à 21h30.

27/2017 – PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉES DU GARD (PDIPR) - MODIFICATION DU TRACÉ DES GR 61 ET 67 ET DÉCLASSEMENT DU SENTIER DE « LA DRAILLE DE ROUVEYRAC »

28/2017 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET CONFORTEMENT DU PONT DU MARTINET

29/2017 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

30/2017 – DETR 2017 PHASE 2 DES TRAVAUX DU PONT DU MARTINET

31/2017 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

32/2017 – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE THOIRAS AU SERVICE COMMUN S.I.G.

« SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE »

Lionel ANDRÉ	Lucette BAUDOIN	Françoise BERNEL-ROGNON
Anne-Isabelle BOLLON	Christiane CAUDRON	Claude LAFONT
Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY	(Signature de Lionel ANDRÉ) Thierry MICHOTTE DE WELLE	Gilles MORANGE
(Signature de Christel PRADEILLES) Christel PRADEILLES	Bernard REY	